Terrier des seigneurs d'une partie de Santeny
Michel PICOT et Claude SANGUY
1531 – 1540

Document conservé aux Archives départementales de l'Essonne sous la cote A 1057

Image numérique 21

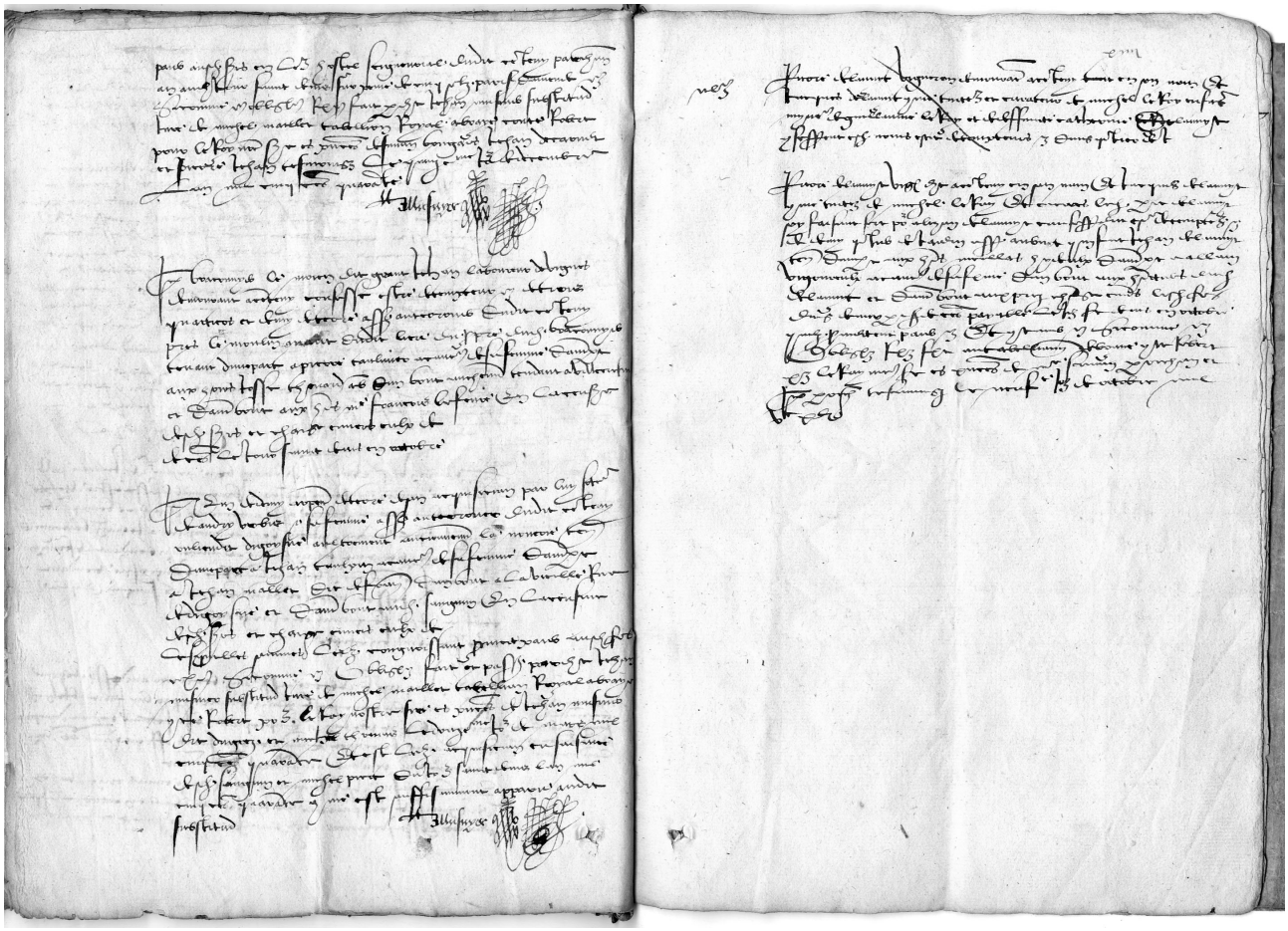

Nom image numérique AD91_A_1057_21

Transcription effectuée par Mme Le Touzé - Paléographe amateur reconnue
Ex membre très active, du Cercle d'Etudes Généalogistes et Démographiques
du Val-de-Marne

Nom image numérique AD91_A_1057_21

...payer aux dits seigneurs en leur hotel seigneurial au dit Santeny, par chacun
an au dit jour de St Denis, sur peine de 5 sols parisis dues etc... si comme en oblige les
reconnaître, fait par honnête homme Jehan MUSNIER, substitut juré de Michel MAILLET, tabellion royal
et Pierrre JEHAN, témoins ce 15e jour de décembre l'an 1540.

Jehan BRACONNIER le moyen, dit Grand Jehan, laboureur de vignes, demeurant à Santeny
confesse être détenteur, etc...de 3 quartiers 1/2 de terre, assis au terroir du dit Santeny, près
le moulin à vent du dit lieu, du propre du dit BRACONNIER, tenant d'1 part à Pierre COULINIER
à cause de sa femme, d'autre part aux hoirs Josse THENARD, aboutissant d'1 bout au chemin
tendant à Villecresnes, et d'autre bout aux hoirs François LEFEVRE, en la censive des dits
seigneurs, et chargé envers eux de xxx de cens, le jour St Denis en octobre

Item 1 et 1/2 arpent de terre, de son acquisition par lui faite de Andry VUBERT et sa femme,
assis au terroir du dit Santeny, au lieu dit Degoysne, autrement anciennement le Noncore
tenant d'1 part à Jehan TAULPIN, a cause de sa femme, d'autre part à Jehan MALLET dit de
France, d'1 bout à la vieille rue de Degoysne et d'autre bout au dit SANGUYN ; en la censive
des dits seigneurs, et chargé envers eux de xxx lesquelles sommes, le dit connaissant promet payer
aux dits seigneurs, ce par ça comme en oblige fait et passé par devant Jehan MUSNIER, substitut
juré de Michel MAILLET, tabellion royal à Brie Comte Robert pour le Roi, Notre Sire, es présences
de Jehan MUSNIER dit Dugrez et Michel THOMAS le 12e jour de mars 1540 – et est la dite acquisition
ensaisinée des dits SANGUYN et Michel PICOT, au dit jour St Denis, l'an 1540, comme est suffisamment
apparu au dit substitut.

(Texte barré)
Pierre DELAUNAY, vigneron, demeurant à Santeny, en son nom et acquêt, déclarant comme
tuteur et curateur de Michel LEROY enfant mineur de Guillaume LEROY et de défunte
Catherine DELAUNAY, confesse, et dits noms être détenteurs 3 demi-quartiers de terre

Pierre DELAUNET vigneron, demeurant à Santeny, en son nom et Jacques DELAUNET, comme
tuteurs de Michel LEROY, et encore le dit Pierre DELAUNAY se faisant fort pour Alizon DELAUNAY
confesse eux être détenteurs de 1/2 quartiers de jardin, assis au Buot, qui fut Jehan DELAUNAY,
tenant d'1 part aux hoirs Nicolas HYDEULX, d'autre part à Alain VIGOUROULX à cause de sa
femme ; d1 bout aux héritiers du dit DELAUNET, et d'autre bout aux Près, chargé envers les
dits seigneurs d'1 denier parisis de cens, le jour dit St Denis en octobre, qu'ils
promettent payer etc... Et contraint en ça, comme obligés au tabelloin de Brie Comte
Robert pour le Roy, Notre Sire, es présences de Me Savinien PERRICHON et Jehan PREVOT, témoins,
le 9e jour d'octobre 1540